

Séance du 2 juillet 2019

Délibération n°2019/227

**GARE DE VAL DE FONTENAY
TRAVAUX DE DESATURATION DE QUAI DU RER A PAR LA
CREATION D'UN ACCES SUPPLEMENTAIRE A L'OUEST
AVANT-PROJET ET CONVENTION DE FINANCEMENT DES
ETUDES PROJET ET DES TRAVAUX**

Le conseil du Syndicat des transports d'Île-de-France,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, L126-1 et suivants et R126-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération du conseil régional d'Île-de-France en date du 18 octobre 2013 portant adoption du projet de schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)
- VU** le décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 portant adoption du schéma directeur de la région Ile-de-France ;
- VU** la délibération du conseil régional d'Île-de-France en date du 19 juin 2014 portant approbation du Plan de déplacement Urbain d'Île de France
- VU** le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015 et son avenant signé le 7 février 2017 ;
- VU** la délibération n° 2012/163 du 6 juin 2012 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France portant approbation du Schéma Directeur du RER A ;
- VU** la délibération n° 2017/014 du 11 janvier 2017 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France relative au Dossier d'Orientations et de Caractéristiques Principales de la gare de Val de Fontenay,
- VU** la délibération n°2017/425 du Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France du 28 juin 2017 approuvant le bilan de la concertation préalable et le lancement des études de schéma de principe ;
- VU** le rapport n°2019/227 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements du 27 juin 2019 ;

Après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : Approuve l'Avant-projet de la RATP relatif à la création d'un accès supplémentaire à l'ouest de la gare RER A de Val de Fontenay.

ARTICLE 2 : Approuve la convention de financement des études Projet et travaux relative aux « Travaux de désaturation de quai de la gare RER A de Val de Fontenay par la création d'un accès supplémentaire à l'ouest » pour un coût d'objectif fixé à 10,8 M€ HT (CE 04/2019), soit 11,8 M€ HT courants,

ARTICLE 3 : Demande à la RATP :

- D'optimiser et de sécuriser en études PRO le calendrier de réalisation de la création de ce nouvel accès afin de répondre au plus tôt aux enjeux de saturation et de sécurité dans la gare,
- De minimiser pendant les travaux l'impact sur le fonctionnement du pôle bus afin de garantir la meilleure qualité de service aux usagers.

ARTICLE 4 : Autorise le directeur général à signer la présente convention et à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

ARTICLE 5 : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PECRESSE